



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 22
- Pouvoirs : 3
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 18 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Peupliers à Sérézin du Rhône, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s : Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs : M. René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)
Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon) Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)
M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône)

Excusé : M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)

Absent(e)s non excusé(e)s : Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)
Mme Martine JAMES (Communay)
Mme Frédérique LEPERS (Simandres)
Mme Bettina VOIRIN (Ternay)

**N°2024-121-7.5.6
25/11/2024**

Attribution d'une subvention à ALLIADE HABITAT pour 3 PLAI, programme immobilier « Le Domaine de Buyat », chemin de Buyat à Ternay

Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement, rappelle à l'assemblée que :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** la délibération n°2020-130-8.5 du 30 novembre 2020 concernant la poursuite des aides communautaires en matière d'habitat et son règlement d'intervention communautaire ;
- Vu** le courrier de demande de subvention adressé par la société ALLIADE HABITAT en date du 18 décembre 2023 ;
- Vu** l'avis du bureau communautaire du 15 novembre 2024 ;

Considérant que la société ALLIADE HABITAT a acquis en l'état futur d'achèvement (VEFA) 9 logements locatifs sociaux dont 3 PLAI, 4 PLUS et 2 PLS au sein du programme immobilier situé chemin de Buyat sur la commune de Ternay ;

Considérant que la société ALLIADE HABITAT a fait une demande de subvention de 6 000 € à la CCPO pour l'acquisition des 3 logements financés en PLAI ;

Considérant que l'aide consentie par la CCPO est une aide pour l'équilibre de l'opération à raison de 2 000€ par logement PLAI à condition que la commune de situation abonde à minima le même montant par logement ;

Considérant qu'ALLIADE HABITAT a fait une demande de subvention à la commune de Ternay qui propose de délibérer pour accorder une aide équivalente lors de son conseil municipal en date du 3 décembre 2024 d'un montant de 2 000€ minimum par logement financé en PLAI ;

Considérant que cette opération répond aux objectifs et orientations définis dans le cadre de la politique du logement et du cadre de vie de la CCPO ;

Considérant que la réalisation de cette opération, d'un montant total de **1 857 519,21€** nécessite pour la société ALLIADE HABITAT l'octroi d'aides financières multiples telles que définies dans le plan de financement ci-dessous :

Subvention CCPO PLAI	6 000,00 €
Subvention Commune PLAI/PLUS/PLS	38 000,00 €
Subvention Etat PLAI/PLUS	28 000,00 €
Subvention exceptionnelle Plan de relance	24 000,00 €
Total subvention	96 000,00€
Emprunts	1 432 228,00 €
Fonds propres	329 291,21 €
Total général	1 857 519,21 €

Considérant qu'il convient d'établir une convention tripartite entre la CCPO, la Commune de Ternay et la société ALLIADE HABITAT afin de définir les droits et obligations des trois parties dans le cadre de cette opération ;

Considérant que, comme le prévoit l'article 4 de la convention susvisée, la subvention de la Communauté de Communes sera versée lorsque le certificat d'achèvement des travaux aura été transmis au Président de la CCPO. L'opération devra être achevée dans un délai de 36 mois à compter de la date d'ouverture du chantier ;

Considérant que la présente subvention est conditionnée à l'accord de la Commune de Ternay pour l'attribution d'une aide équivalente à minima de 2 000 € par logements PLAI ;

Considérant que les aides de la CCPO sont octroyées au titre d'une participation à l'équilibre d'opérations conformément à l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales, et sont assorties de réservation de logement au profit de la Commune ou de la CCPO. Dans le cadre de ce projet, 2 logements ont été réservés à la Commune de Ternay pour ce programme comprenant l'aide financière de la CCPO. Cette réservation sera formalisée par la signature d'une convention spécifique entre la Commune de Ternay et le bailleur social.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'octroyer à la société ALLIADE HABITAT une aide pour cette opération à hauteur de 6 000,00 € ;

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la CCPO, la Commune de Ternay et la société ALLIADE HABITAT pour l'attribution de la subvention concernant 3 logements sociaux financés en PLAI pour le programme immobilier sis chemin de Buyat, sur la commune de Ternay, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent, sous réserve de l'approbation de ladite convention par le Conseil municipal de la Commune de Ternay
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2024 du budget principal au chapitre 65.

Télétransmise en Préfecture le - 3 DEC. 2024

Affichée le

Certifiée exécutoire le - 3 DEC. 2024

Pour extrait conforme au registre,

Pierre BALLELIO

Président



The image shows a blue circular official stamp of the Communauté de Communes du Pays de Ternay. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TERNAY' and 'PHONE 24'. A handwritten signature in blue ink is written across the stamp.

Accusé de réception en préfecture
069-246900765-20241125-D-2024-121-DE
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024